

**RECOURS COLLECTIF CONCERNANT LES FOYERS DE SOINS DE
LONGUE DURÉE DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO PENDANT LA
COVID 19
AVIS DE CERTIFICATION DÉTAILLÉ
ET AVIS DE DÉSISTEMENT À L'ÉGARD DE CERTAINES
DÉFENDERESSES**

**VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT AVIS ATTENTIVEMENT, CAR IL POURRAIT AVOIR UNE
INCIDENCE SUR VOS DROITS LÉGAUX.**

Le présent avis approuvé par la Cour vous informe de la **certification** de six recours collectifs (les « recours certifiés ») qui ont été intentés au nom des résidents et visiteurs de certains foyers de soins de longue durée (« SLD ») de l'Ontario et des membres de leur famille, de même que du **désistement** des instances à l'égard de certaines défenderesses et du **désistement** de deux autres projets de recours collectifs.

Ces huit recours concernent des éclosions et des cas de COVID-19 survenus dans certains foyers de SLD en Ontario. On y accuse les exploitants de ces foyers d'avoir fait preuve de négligence grossière dans leurs réactions à la pandémie de COVID-19, ce qui aurait causé des milliers d'infections et de décès.

Si vous ou un membre de votre famille avez été résident, visiteur ou bénévole dans un foyer de SLD en Ontario entre le 25 janvier 2020 et le 5 mai 2023, nous vous recommandons de lire attentivement le présent document.

A. EN QUOI CONSISTENT CES RECOURS COLLECTIFS ?

Des résidents et des visiteurs ayant contracté la COVID-19 et subi d'autres préjudices dans certains foyers de SLD en Ontario et des membres de leur famille ont intenté de nombreux recours collectifs qui ont été rassemblés en huit recours visant les propriétaires et exploitants de ces foyers. Les allégations concernent notamment la négligence grave en lien avec la réaction des défenderesses face à la pandémie.

Selon les demandeurs, la grande majorité des infections et des décès liés à la COVID-19 survenus dans les foyers de SLD de l'Ontario auraient pu être évités si les défenderesses avaient préparé et mis à exécution des protocoles de prévention et contrôle des infections (« PCI ») et des plans en cas de pandémie adéquats.

Les recours visent à obtenir des dommages-intérêts pour les préjudices corporels et la souffrance causés aux résidents et à certains visiteurs des foyers de SLD et les décès de résidents et visiteurs de ces foyers, de même que des dommages-intérêts connexes pour le manque de soins et de compagnie subie par les membres de leur famille.

B. LES RECOURS CERTIFIÉS

Le 7 mars 2024, le juge E. M. Morgan de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») **a certifié les six recours suivants parmi les huit à titre de recours collectifs (les « recours certifiés »)** :

- *Pugliese v. Chartwell* (n° de dossier du greffe : CV-20-00640771-00CP) (le « recours contre Chartwell »);
- *Balautsiak v. Extendicare* (n° de dossier du greffe : CV-22-00684319-00CP) (le « recours contre Extendicare »);
- *Brough v. Responsive* (n° de dossier du greffe : CV-20-00640016-CP) (le « recours contre Responsive »);
- *Hannon v. Revera* (n° de dossier du greffe : CV-20-00645495-00CP) (le « recours contre Revera »);
- *Do v. Schlegel* (n° de dossier du greffe : CV-22-00688509-00CP) (le « recours contre Schlegel »);
- *Robertson v. Sienna* (n° de dossier du greffe : CV-20-00640883-00CP) (le « recours contre Sienna »).

Dans les six recours certifiés, les défenderesses sont des chaînes d'entreprises propriétaires, exploitantes ou gestionnaires de foyers de SLD. **Tous les foyers de SLD dont ces chaînes sont propriétaires, exploitantes ou gestionnaires sont visés par les recours certifiés.** Les réclamations liées aux infections à la COVID-19 présentées contre ces chaînes seront traitées dans les recours certifiés, comme l'explique la **section G** ci-après.

Certains des foyers visés par les recours certifiés appartiennent à des propriétaires distincts ou sont exploités par des titulaires de permis distincts qui ne font pas partie des chaînes. La Cour les a exclus des recours certifiés, mais a précisé que les demandeurs pouvaient procéder à un désistement sans frais et intenter de nouveaux recours distincts contre chacun d'entre eux. Si vous avez des questions quant au recours que vous pourriez avoir contre ces propriétaires ou titulaires de permis ou quant aux options qui s'offrent à vous, vous pouvez communiquer avec les avocats du groupe.

Les défenderesses exclues et les foyers de SLD leur étant associés sont énoncés à l'**Annexe B** ci-joint.

Si vous êtes un membre du groupe (selon la définition donnée à la **section C** ci-dessous) dans l'un des six recours certifiés, vous pourriez avoir un recours distinct contre l'une de ces défenderesses exclues. **Pour toute question sur votre réclamation, communiquez avec votre conseiller juridique, ou encore avec les avocats du groupe :**

ROCHON GENOVA LLP
Barristers • Avocats
121, rue Richmond Ouest, bureau 900
Toronto (Ontario) M5H 2K1

C. DÉFINITION DU GROUPE : QUI EST CONCERNÉ ?

La Cour a prononcé la certification des six recours certifiés au nom des membres des groupes suivants :

- a) Les « **résidents** », le « **groupe des résidents** » et les « **membres du groupe des résidents** » désignent toutes les personnes qui ont contracté la COVID-19 et qui ont résidé ou reçu des soins dans le foyer de SLD d'une défenderesse à tout moment entre le 25 janvier 2020 et le 5 mai 2023 ou, dans le cas des défunts répondant à cette définition, leur succession.
- b) Les « **visiteurs** », le « **groupe des visiteurs** » et les « **membres du groupe des visiteurs** » désignent toutes les personnes qui ont contracté la COVID-19 dans le foyer de SLD d'une défenderesse alors qu'elles participaient à un programme de bénévolat ou visitaient un résident à tout moment entre le 25 janvier 2020 et le 5 mai 2023 ou, dans le cas des défunts répondant à cette définition, leur succession.
- c) Le « **groupe des familles** » et les « **membres du groupe des familles** » désignent toutes les personnes, comme les conjoints, les enfants et les parents qui, en raison du lien personnel qu'elles entretiennent avec un ou plusieurs membres du groupe des résidents ou des visiteurs, ont une action oblique en dommages-intérêts en vertu de l'article 61 de la *Loi sur le droit de la famille*.

Si vous faites partie du groupe des résidents, des visiteurs ou des familles d'un des foyers mentionnés dans l'**Annexe A**, vous êtes un « membre du groupe ». **Si votre foyer de SLD ne figure PAS dans la liste de l'Annexe A, vous n'êtes PAS un membre du groupe, et toute réclamation que vous pourriez avoir n'est PAS couverte par les recours certifiés.**

VEUILLEZ NOTER que les représentants des demandeurs dans les recours certifiés ont voulu inclure des résidents qui n'ont pas contracté la COVID-19 dans le foyer de SLD d'une défenderesse pendant la période visée, mais qui auraient subi d'autres préjudices en raison de la négligence grossière alléguée des défenderesses (baisse marquée de la qualité des soins, soins médicaux inadéquats, mauvaise alimentation, etc.). La Cour **a rejeté** cette demande et choisi d'**exclure** ces personnes des groupes définis dans les recours collectifs.

Par conséquent, seuls les résidents et certains visiteurs ayant contracté la COVID-19 dans le foyer de SLD d'une défenderesse pendant la période visée, de même que les membres de leur famille, peuvent participer aux recours collectifs. **Les résidents et les visiteurs qui n'ont PAS contracté la COVID-19 NE SONT PAS des membres du groupe, et leurs réclamations ainsi de celles des membres de leur famille ne seront PAS traitées dans le cadre des recours certifiés.**

SI VOUS N'ÊTES PAS UN MEMBRE DU GROUPE, mais que vous souhaitez tenter un recours contre une ou plusieurs des défenderesses en lien avec les soins prodigués à votre foyer de SLD, communiquez avec votre conseiller juridique pour connaître vos droits, par exemple le délai dont vous disposez pour agir.

La liste complète des défenderesses et des foyers de SLD visés par les recours certifiés est aussi accessible au [fr. LTCCClassActions.com](http://fr.LTCCClassActions.com). Si vous avez des doutes quant à votre statut de membre du groupe dans un des recours certifiés, communiquez avec les avocats du groupe aux coordonnées indiquées à la **section J** du présent avis.

D. CERTIFICATION : QUELLE EST LA DÉCISION DE LA COUR ?

La Cour a entendu les motions en certification des huit recours collectifs lors d'une même audience. Le 7 mars 2024, elle a publié sa décision, dans laquelle elle certifie à titre de recours collectifs les recours contre Chartwell, Extendicare, Responsive, Revera, Schlegel et Sienna. Par conséquent, ces six recours peuvent être instruits à titre de recours collectifs pour le traitement des réclamations de **tous** les membres du groupe liées aux cas de COVID-19 dans ces foyers de SLD.

La Cour a déterminé que les quatre « questions communes » suivantes seront décidées au nom de tous les membres du groupe de chacun des six recours certifiés:

1. **Les défenderesses (ou l'une d'elles) avaient-elles une obligation de diligence envers les membres des groupes en lien avec les éclosions de COVID-19 dans leurs foyers de soins de longue durée (« SLD ») en Ontario ?**
2. **Si la réponse à la question 1 est « oui », quelle était la norme de diligence applicable ?**
3. **Si la réponse à la question 1 est « oui », les défenderesses (ou l'une d'elles) ont-elles manqué à leurs obligations de diligence qu'elles avaient envers la totalité ou une partie des membres des groupes? Si oui, de quelle façon et à quel moment ?**
4. **Si la réponse à la question 3 est « oui », le ou les manquements des défenderesses (ou de l'une d'elles) constituent-ils de la négligence grossière ?**

Cela signifie que, dans chacun des six recours certifiés, chacune des questions communes sera résolue au nom de tous les membres du groupe, sauf ceux qui se sont exclus du recours, comme l'explique la **section F** ci-dessous.

Attention : La Cour n'a **pas** encore répondu aux questions communes, et les défenderesses nient toute responsabilité en lien avec les recours certifiés. La Cour ne s'est pas encore prononcée sur la probabilité que les membres du groupe reçoivent une indemnité ni sur le bien-fondé des arguments des parties.

Comme il a été mentionné ci-dessus, la Cour **n'a pas** certifié les deux autres recours, soit celui intenté contre certaines municipalités et celui intenté contre un groupe d'exploitants de foyers de SLD indépendants. Par conséquent, ni l'un ni l'autre de ces recours ne peut aller de l'avant à titre de recours collectif, sauf contre la Ville de Toronto dans l'affaire *McVeigh v. Toronto* (n° de dossier du greffe : CV-22-00687579-0000) et contre ATK Care Inc. dans l'affaire *McDermott et al. v. ATK Care Inc. et al.* (n°

de dossier du greffe : CV-20-00644726-00CP). La Cour a toutefois permis le désistement de ces instances contre toutes les autres défenderesses; de nouveaux recours collectifs distincts peuvent donc être intentés contre elles. Pour en savoir plus sur cette possibilité, consultez la section I.

E. PARTICIPATION : QUE FAIRE POUR PARTICIPER EN TANT QUE MEMBRE DU GROUPE?

Si vous êtes membre du groupe des résidents ou des visiteurs et que vous souhaitez participer aux recours certifiés, votre participation est automatique et vous n'avez rien à faire pour le moment.

Si vous participez aux recours certifiés, vous serez lié par toutes les ordonnances que rendra la Cour, de même que par les modalités de tout règlement ou jugement, favorable ou non, et ne serez pas autorisé à intenter un recours individuel contre les défenderesses à l'égard d'une infection à la COVID-19.

Si vous ne faites rien et restez un membre du groupe, vous n'aurez pas à payer les honoraires des avocats et autres frais, et ce, même si les réponses aux questions communes ne sont pas en votre faveur. De même, si vous participez à un recours certifié et n'avez pas gain de cause, vous ne pourrez pas intenter votre propre poursuite contre les défenderesses à l'égard de l'objet des recours certifiés.

Si l'issue du recours est favorable, ou s'il y a un règlement, vous pourriez avoir droit à une part du montant de l'indemnité prévue par le jugement rendu ou le règlement approuvé par la Cour. De plus, si les réponses aux questions communes sont favorables aux membres du groupe, la question de la causalité sera déterminée foyer par foyer, lors de mini-procès ou selon toute autre procédure ordonnée par la Cour. Il est important de conserver tout document, y compris votre dossier médical, se rapportant à votre infection à la COVID-19 au sein des foyers de SLD (ou celle du membre de votre famille).

Les mandats liant les représentants des demandeurs et les avocats du groupe prévoient que les avocats du groupe assumeront tous les débours et indemniseront les représentants des demandeurs si des dépenses sont adjugées contre eux. Des honoraires conditionnels, d'un montant qui devra être approuvé par la Cour, sont prévus pour les avocats du groupe; ils leur seront versés si la Cour fait droit au recours ou approuve un règlement. Les mandats prévoient des honoraires conditionnels de 30 %, plus les taxes applicables et les débours, sous réserve de l'approbation de la Cour.

Une tierce partie, le Fonds d'aide aux recours collectifs de la Fondation du droit de l'Ontario, fournit du financement pour couvrir les frais de justice. En contrepartie, le Fonds d'aide aux recours collectifs aura le droit de conserver 10 % de toute somme adjugée ou déterminée par règlement en faveur des membres du groupe.

F. S'EXCLURE : COMMENT M'EXCLURE DES RECOURS CERTIFIÉS SI JE NE SOUHAITE PAS Y PARTICIPER?

Si vous êtes membre du groupe des résidents ou des visiteurs et que vous **ne souhaitez pas participer** aux recours certifiés ou souhaitez intenter votre propre poursuite relativement à l'objet des recours certifiés, **vous devez explicitement vous en EXCLURE**.

Si vous vous en excluez, vous **ne participerez pas** aux recours certifiés et vous **n'aurez pas droit** à l'indemnité qui pourrait être offerte au terme de ceux-ci, que ce soit dans une entente de règlement ou un jugement, mais vous pourrez intenter votre propre poursuite (ou continuer celle que vous avez déjà intentée).

Les membres du groupe des familles **n'ont pas** de droit d'exclusion qui leur est propre : ils sont liés par le choix du membre du groupe des résidents ou des visiteurs auxquels ils sont affiliés .

Si vous souhaitez commencer ou continuer votre propre poursuite, vous DEVEZ vous exclure des recours certifiés. Le cas échéant, vous devrez respecter tous les délais de prescription applicables et vous devriez consulter un avocat.

**POUR VOUS EXCLURE DES RECOURS CERTIFIÉS, VOUS DEVEZ SOUMETTRE UN
FORMULAIRE D'EXCLUSION À L'ADMINISTRATEUR DES AVIS AU PLUS TARD LE
27 NOVEMBRE 2025.**

Pour vous exclure des recours certifiés, vous devez soumettre un Formulaire d'exclusion à l'administrateur des avis soit sur le portail en ligne au www.fr.LTCCClassActions.com soit par la poste au C.P. 3355, London (Ontario) N6A 4K3, et ce, d'ici le **27 novembre 2025**.

Attention : Vous **ne pouvez pas** remettre un Formulaire d'exclusion par courriel.

Le formulaire est disponible sur le site de l'administrateur des avis, Ricepoint, au www.fr.LTCCClassActions.com. Vous pouvez également en demander une copie aux avocats du groupe en communiquant avec eux à l'adresse courriel ou au numéro de téléphone indiqués à la **section J** ci-dessous.

Votre exclusion vous sera confirmée par courriel par l'administrateur des avis. Si vous ne recevez pas ce courriel de confirmation, c'est que votre demande d'exclusion n'a pas été reçue et n'est pas valide.

Si vous avez choisi de télécharger le Formulaire d'exclusion et de l'envoyer par la poste à l'administrateur des avis avant la **date limite d'exclusion**, le cachet de la poste faisant foi.

G. LES RECOURS CERTIFIÉS : QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE?

La prochaine grande étape après la certification est la phase de découverte, au cours de laquelle les documents pertinents seront communiqués et étudiés et les représentants des demandeurs et des défenderesses seront auditionnés. Il se peut également qu'il y ait une ou plusieurs motions pour résoudre certaines questions soulevées entre les parties .

Une fois la phase de découverte terminée, chacun des recours certifiés passera à la prochaine étape : Les résolutions des Questions Communes. Les décisions atteintes sur les Questions Communes à la fin du procès seront contraignantes pour tous les Membres du groupe.

De la même façon, si les parties à l'un des recours certifiés concluent un règlement, ses modalités seront contraignantes pour tous les membres du groupe. Si les demandeurs obtiennent gain de cause à la Cour ou un règlement qui leur est favorable, les membres du groupe pourraient avoir droit à une indemnité.

Les membres du groupe seront tenus au courant des développements majeurs, par exemple lorsqu'un jugement sera rendu ou qu'un règlement sera conclu. S'il y a un règlement, vous aurez l'occasion de vous « opposer » et/ou de vous opposer au montant des honoraires des avocats du groupe, si vous pensez qu'ils ne sont pas appropriés.

H. MOTIONS EN AUTORISATION D'INTERJETER APPEL DANS QUATRE DES RECOURS CERTIFIÉS

Chartwell, Extendicare, Schlegel et Sienna ont déposé des motions demandant à la Cour divisionnaire de les autoriser à **interjeter l'appel de certaines parties des ordonnances de certification** rendues à leur égard. Les défenderesses dans les recours contre **Responsive** et **Revera** n'ont pas déposé de telles motions.

Le 26 août 2024, la Cour divisionnaire a rejeté les motions des défenderesses. Sa décision est accessible sur le site internet des recours certifiés (fr.LTCCClassAction.com).

Tous les recours certifiés peuvent donc passer à l'étape de la phase de découverte.

I. AVIS DE DÉSISTEMENT : RECOURS CONTRE LES MUNICIPALITÉS ET LES FOYERS INDÉPENDANTS

Comme il a été mentionné ci-dessus, dans sa décision du 7 mars 2024, la Cour **a refusé de certifier les deux poursuites suivantes à titre de recours collectifs** :

- *McDermott v. ATK* (n° de dossier du greffe : CV-20-00644726-00CP) (le « recours contre les foyers indépendants »);
- *McVeigh v. Toronto* (n° de dossier du greffe : CV-22-00687579-0000) (le « recours contre les municipalités »).

La Cour a permis le désistement sans frais de ces instances et indiqué que de nouvelles poursuites distinctes pouvaient être intentées contre les défenderesses initialement nommées. À l'heure actuelle, le recours contre la défenderesse ATK Care Inc. (en lien avec le River Glen Haven Nursing Home) n'a pas fait l'objet d'un désistement; la certification sera demandée. De même, le recours contre la Ville de Toronto (en lien avec le Cummer Lodge, Kipling Acres, le Lakeshore Lodge, Seven Oaks, le Wesburn Manor et la Fudger House) n'a pas fait l'objet d'un désistement et la certification sera demandée. Toute nouvelle poursuite doit être intentée d'ici l'expiration du délai de limitation applicable à votre réclamation.

Pour en savoir plus sur le désistement des recours contre les municipalités et les foyers indépendants, visitez le fr.LTCCClassActions.com.

La liste des foyers visés par les recours contre les municipalités et les foyers indépendants qui sont concernés par le désistement se trouve à l'appendice C du présent avis. Lisez-la attentivement pour voir si le foyer de SLD que vous ou le membre de votre famille avez fréquenté y figure.

Si vous avez une réclamation potentielle en lien avec l'un des foyers figurant à l'appendice C, le délai de prescription commence à courir le 27 octobre 2025. Nous vous conseillons donc de prendre des mesures pour protéger vos droits en retenant les services d'un avocat pour intenter une poursuite individuelle ou en communiquant avec les avocats du groupe. CONSULTEZ UN CONSEILLER JURIDIQUE POUR BIEN PROTÉGER VOS DROITS – LES AVOCATS DU GROUPE PEUVENT VOUS AIDER.

J. AVOCATS DU GROUPE : QUI ME REPRÉSENTE?

Les cabinets ci-dessous agissent ensemble comme avocats du groupe dans les recours certifiés :

ROCHON GENOVA LLP
1-800-462-3864
contact@rochongenova.com

**HIMELFARB
PROSZANSKI
LLP**
1-855-297-5522
info@himpro.ca

**CERISE
LATIBEAUDIERE
LAW**
416-504-6055
info@cclaw.ca

**DIAMOND &
DIAMOND LAWYERS
LLP**
1-800-567-4878
mathura@diamondlaw.ca

WILL TRIAL LAWYERS
Tel: 905-337-9568
contact@willtriallawyers.com

NEINSTEIN LLP
1-866-271-9764
lrc@neinstein.com

**THOMSON
ROGERS**
1-888-223-0448
mhosseini@trlaw.com

TYR LLP
416-477-5525
info@tyrllp.com

Le présent avis a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Veuillez vous abstenir de communiquer avec la Cour.

APPENDICE A – LISTE DES FOYERS DE SLD VISÉS PAR LES RECOURS CERTIFIÉS

CHARTWELL

Aurora Long Term Care Residence	Aylmer Long Term Care Residence	Ballycliffe Long-Term Care Residence	Brant Centre Long Term Care Residence
Cawthra Long Term Care Residence	Elmira Long Term Care Residence	Gibson Long Term Care Residence	London Long Term Care Residence
Parkhill Long Term Care Residence	Pine Grove Long Term Care Residence	Queen's Garden Long Term Care Residence	Regina Gardens Long Term Care Residence
Royal Oak Long Term Care Residence	Villa Forum	Waterford Long Term Care Residence	Wenleigh Long Term Care Residence
Westbury Long Term Care Residence	Westmount Long Term Care Residence	White Eagle Long Term Care Residence	Willowgrove Long Term Care Residence
Woodhaven Long Term Care Residence	Wynfield Long Term Care Residence	Trilogy Long Term Care Residence	

EXTENDICARE

Bayfield Manor	Birchwood Terrace Long Term Care Home	Blackadar Continuing Care Centre	Chelsey Park
Country Lane LTC	Country Village Homes – Woodslee	Craiglee Nursing Home	Errinrunc LTC
Extendicare Bayview	Extendicare Brampton	Extendicare Cobourg	Extendicare Falconbridge
Extendicare Guildwood	Extendicare Haliburton	Extendicare Halton Hills	Extendicare Hamilton
Extendicare Kapuskasing	Extendicare Kawartha Lakes	Extendicare Kingston	Extendicare Kirkland Lake
Extendicare Lakefield	Extendicare Laurier Manor	Extendicare London	Extendicare Maple View
Extendicare Medex	Extendicare Mississauga	Extendicare New Orchard Lodge	Extendicare Oshawa
Extendicare Peterborough	Extendicare Port Hope	Extendicare Port Stanley	Extendicare Rouge Valley

Extendicare Scarborough	Extendicare Southwood Lakes	Extendicare St. Catharines	Extendicare Starwood
Extendicare Tecumseh	Extendicare Timmins	Extendicare Tri-Town	Extendicare Van Daele
Extendicare West End Villa	Extendicare York	F.J. Davey Home	Georgian Heights
Hope Street Terrace	Lakeside Long Term Care Centre	Maitland Manor	Manitoulin Centennial Manor
Manoir Marochel	McCall Centre Long Term Care	Orchard Villa	Parisien Manor Health Centre
Parkview Manor	Pine Meadow Nursing Home	Pinecrest	Port Perry Place
Queensway LTC	Regency Long-Term Care	Rideaucrest Home	Seaforth Long Term Care Home
Shelburne LTC	Southbridge Lakehead	Southbridge Pinewood	Southbridge Roseview
Southlake Residential Care Village	Tendercare Living Centre	The Palace	Villa Colombo Homes for the Aged
Warkworth Place	West Park Health Centre	West Park Long Term Care Centre	Wyndham Manor Long Term Care
Maple View Long Term Care Home			

RESPONSIVE

Anson Place Care Centre	Arbour Creek Long Term Care Centre	Banwell Gardens Care Centre	Bon Air Long Term Care Residence
Cedarvale Terrace	Champlain Long Term Care Residence	Anson Place Care Centre	Dundurn Place Care Centre
Earls Court Village	Eatonville Care Centre	Hawthorne Place Care Centre	Ina Grafton Gage Home of Toronto
Lancaster Long Term Care Residence	Mill Creek	Niagara Long Term Care Residence	Orchard Terrace Care Centre
Pine Villa Care Centre	Vermont Square	Berkshire Care Centre	The O'Neill Centre

REVERA

Arbour Heights Long Term Care Home	Bay Ridges Long Term Care Home	Baywoods Place Long Term Care Home	Blenheim Community Village Long Term Care Home
------------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--

Brierwood Court Apartments	Brierwood Gardens	Burloak Long Term Care Home	Carlingview Manor Long Term Care Home
Columbia Forest Long Term Care Home	Dover Cliffs Long Term Care Home	Eagle Terrace Long Term Care Home	Elginwood Long Term Care Home
Elmwood Place Long Term Care Home	Fenelon Court Long Term Care Home	Fosterbrooke Long Term Care Home	Garden City Manor Long Term Care
Hallowell House Long Term Care Home	Harold and Grace Baker Centre	Heartwood Long Term Care Home	Hillside Manor Long Term Care Home
Humber Valley Terrace Long Term Care Home	Iler Lodge Long Term Care Home	Kennedy Lodge Long Term Care Home	Kilean Lodge Long Term Care Home
Longfields Manor Long Term Care Home	Mackenzie Place Long Term Care Home	Main Street Terrace Long Term Care Home	McGarrell Place
Montfort	Northridge Long Term Care Home	Oak Terrace Long Term Care Home	Pinecrest Manor Long Term Care Home (Lucknow)
ReachView Village Long Term Care Home	Ridgeview Long Term Care Home	Riverbend Place Long Term Care Home	Riverside Place Long Term Care Home
Sara Vista Long Term Care Home	Sherwood Court Long Term Care Home	Stirling Heights Long Term Care Home	Stoneridge Manor Long Term Care Home
Sumac Lodge Long Term Care Home	Summit Place Long Term Care Home	Telfer Place Long Term Care Home	The Meadows Long Term Care Home
The Village Seniors Community	ThorntonView Long Term Care Home (Oshawa)	Trillium Court	Village on the Ridge Long Term Care Home
West Oak Village Long Term Care Home	Westside Long Term Care Home	Winbourne Park Long Term Care Home	Forest Heights Long Term Care Home

SCHLEGEL

Coleman Care Centre	Erin Mills Lodge Nursing Home	Fairview Nursing Home	Maynard Nursing Home
Pinehaven Nursing Home	The Village at St. Clair	The Village at University Gates	The Village of Aspen Lake
The Village of Erin Meadows	The Village of Glendale Crossing	The Village of Humber Heights	The Village of Riverside Glen
The Village of Sandalwood Park	The Village of Tansley Woods	The Village of Taunton Mills	The Village of Wentworth Heights
The Village of Winston Park	Hamilton Continuing Care		

SIENNA

Altamont Care Community	Barnswallow Place Care Community	Bloomington Cove Care Community	Bradford Valley Care Community
Camilla Care Community	Case Manor Care Community	Cedarvale Lodge Care Community	Cheltenham Care Community
Creedan Valley Care Community	Deerwood Creek Care Community	Fieldstone Commons Care Community	Fountain View Care Community
Fox Ridge Care Community	Granite Ridge Care Community		Harmony Hills Care Community
Hawthorn Woods Care Community	Langstaff Square Care Community	Madonna Care Community	Maple Grove Care Community
Midland Gardens Care Community	Muskoka Shores Care Community	Norfinch Care Community	Owen Hill Care Community
Rockcliffe Care Community	Secord Trails Care Community	Seniors' Health Centre	Silverthorn Care Community
Spencer House	St. George Care Community	Streetsville Care Community	Trillium Care Community
	Tullamore Care Community	Villa Leonardo Gambin	Waters Edge Care Community
Weston Terrace Care Community	Woodbridge Vista Care Community	Woodhall Park Care Community	Woods Park Care Centre

APPENDICE B – LISTE DES DÉFENDERESSES EXCLUES DES RECOURS CERTIFIÉS

Si vous êtes un membre du groupe dont la réclamation concerne un foyer de SLD figurant parmi les « foyers toujours visés » ci-dessous, votre réclamation contre la chaîne nommée dans le recours collectif passera à l'étape de la décision sur les questions communes.

Toutefois, votre réclamation contre toute « entité exclue » ci-dessous ne fera pas partie des recours certifiés, puisque la Cour a ordonné le retrait de ces entités au motif qu'elles sont distinctes des exploitants des chaînes. Si vous avez une réclamation à faire valoir contre l'une de ces entités indépendantes, vous pouvez communiquer avec les avocats du groupe pour parler gratuitement à un avocat.

Recours contre Chartwell

<u>Entités exclues</u>	<u>Foyers toujours visés par le recours contre Chartwell</u>
Del Care LTC Inc.	Cawthra LTC Residence
LiUNA Local 837 Nursing Home (Ancaster) Corp.	Regina Gardens LTC Residence
LiUNA Local 837 Nursing Home (Hamilton) Corp.	Queen's Garden LTC Residence
Mississauga Italian Canadian Benevolent	Villa Forum

Recours contre Extendicare

Notez que certaines des entités exclues sont les titulaires de permis pour des foyers portant le même nom.

<u>Entités exclues</u>	<u>Foyers toujours visés par le recours contre Extendicare</u>
Southbridge Health Care GP Inc.	Tous les foyers Southbridge
Southbridge Care Homes Inc. (commandité de Southbridge Care Homes LP)	Tous les foyers Southbridge
Southbridge Healthcare LP	Tous les foyers Southbridge
CHV (No. 1) LP	Craiglee Nursing Home West Park Health Centre
CHV (No. 2) LP	Maitland Manor Country Lane LTC Residence

	Birchwood Terrace Nursing Home Georgian Heights Parkview Manor Health Care Centre
CHV (No. 3) LP	Chelsey Park Maple View
CHV (No. 4) LP	Manoir Marochel Pinecrest Nursing Home
CHV (No. 5) LP	Country Village Homes – Woodslee
CHV (No. 6) LP	Hope Street Terrace Orchard Villa Long Term Care Port Perry Place Parisien Manor Regency Long Term Care Home Warkworth Place The Palace
CHV (No. 7) LP	Bayfield Manor
1942454 Ontario Inc. (propriétaire de CVH (No. 7) LP à 79 %)	Bayfield Manor
CHV (No. 8) LP	Seaforth Long Term Care Home Shelburne Long Term Care Home Errinrunc Long Term Care Home Queensway Long Term Care Home
CHV (No. 9) LP	Southbridge Lakehead Southbridge Pinewood Southbridge Roseview
Halton Healthcare LTC Inc.	Wyndham Manor Long Term Care Centre
Southlake Residential Care Village	Southlake Residential Care Village
Tendercare Nursing Homes Limited	Tendercare Living Centre
Villa Colombo Homes For The Aged Inc.	Villa Colombo Vaughan
West Park Healthcare Centre	West Park
F.J. Davey Home	F.J. Davey Home
Land O'Lakes Community Services	Pine Meadow Nursing Home
The Board of Management for the District of Manitoulin	Manitoulin Centennial Manor
Trillium Health Partners	McCall Centre Long Term Care

Recours contre Responsive

Notez que certaines des entités exclues sont les titulaires de permis pour des foyers portant le même nom.

<u>Entités exclues</u>	<u>Foyers visés par le recours contre Responsive</u>
Anson Place Care Centre	Anson Place Care Centre

Eatonville Care Centre	Eatonville Care Centre
Hawthorne Place	Hawthorne Place
Anson Place	Anson Place
Vermont Square	Vermont Square
Earls Court Village	Earls Court Village
Bon Air LTC Residence	Bon Air LTC Residence
Champlain LTC Residence	Champlain LTC Residence
Lancaster LTC Residence	Lancaster LTC Residence
Niagara LTC Residence	Niagara LTC Residence
Ina Grafton Gage Home	Ina Grafton Gage Home
DTC II Long Term Care LP, par son commandité DTC II Long Term Care MGP (une société de personnes, par ses associés DTC Long Term Care GP Inc. et Arch Venture Holdings Inc.)	

Recours contre Revera

Notez que certaines des entités exclues sont les titulaires de permis pour des foyers portant le même nom.

<u>Entités exclues</u>	<u>Foyers toujours visés par le recours contre Revera</u>
Baywoods Place Operating Inc.	Baywoods Place
Carlingview Manor Operating Inc.	Carlingview Manor
Dover Cliffs Operating Inc.	Dover Cliffs
Elmwood Place Operating Inc.	Elmwood Place
Hanover Operating Inc.	H
Hanover Operating Inc.	Heartwood
Humber Valley Terrace Operating Inc.	Humber Valley Terrace
Stoneridge Manor Operating Inc.	Stoneridge Manor
Harold and Grace Baker Centre	Harold and Grace Baker Centre

Recours contre Schlegel

- S.O. – Aucune entité indépendante

Recours contre Sienna

Notez que certaines des entités exclues sont les titulaires de permis pour des foyers portant le même nom.

<u>Entités exclues</u>	<u>Foyers toujours visés par le recours contre Sienna</u>
Friuli Long Term Care	Villa Leonardo Gambin
Spencer House Inc.	Spencer House
Woods Park Centre Care Inc.	Woods Park Centre

**APPENDICE C – LISTE DES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE
INDÉPENDANTS CONCERNÉS**

Si vous avez une réclamation potentielle en lien avec l'un des foyers de SLD ci-dessous ou son exploitant, vous devriez prendre des mesures pour protéger vos droits en retenant les services d'un avocat pour intenter une poursuite individuelle ou en communiquant avec les avocats du groupe.

Foyers municipaux

Municipalité régionale de Peel

- Sheridan Villa
- Peel Manor

Ville d'Ottawa

- Peter D. Clark Centre

Comté d'Essex

- Sun Parlor Home for Senior Citizens

Région de Durham

- Hillsdale Terraces

Société du comté de Hastings

- Hastings Manor Home for the Aged

Foyers indépendants

	Downsview Long Term Care Centre	Burton Manor	Pinecrest (Bobcaygeon)
Grace Manor	Faith Manor	Hellenic Home Scarborough	St. Clair O'Connor Community Nursing Home
PeopleCare A.R Goudie Kitchener	Royal Rose Place	Meadow Park (London)	Heron Terrace Long-Term Care Community
Villa Colombo Seniors Centre (Vaughan) / UniversalCare Canada Inc.	Valleyview Residence	Almonte Country Haven	Bethany Lodge
Élisabeth-Bruyère Residence	Residence Saint-Louis	The Kensington Gardens	Kristus Darzs Latvian Home
Markhaven	Mon Sheong Home for the Aged	Wellesley Central Place	Sherbourne Place
Garden Court Nursing Home	St. Joseph's at Fleming	St. Joseph's Villa, Sudbury	The Jewish Home for the Aged
Greenwood Court	Trinity Village Care Centre	Ukrainian Canadian Care Centre	Providence Healthcare Long-Term Care Home

Vision Nursing Home	Perley and Rideau Veterans' Health Centre	St. Patrick's Home (Ottawa)	Elm Grove Living Centre
Kensington Village	Isabel and Arthur Meighen Manor		